

MOTION DÉPOSÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

Depuis la rentrée 2015, le Rectorat cherche à imposer à marche forcée dans les établissements la mise en place de la réforme du collège prévue pour la rentrée 2016, alors qu'une large majorité d'enseignants n'adhèrent ni à son principe, ni à la méthode employée pour l'instaurer.

Cette réforme contient à nos yeux de nombreux problèmes qui la rendent inapplicable en l'état. Elle part d'un constat que nous partageons: celui d'un collège qui va mal et qu'il faut réformer. Mais la réforme proposée n'apportera aucun progrès. Elle accentuera les difficultés et en générera de nouvelles.

Elle impose d'abord une offre d'enseignement considérablement appauvrie par la suppression des options (section Européenne ; section bilangue ; découverte professionnelle ; latin) – options que les établissements privés sous contrat continueront à proposer, ou vont créer à la rentrée 2016 pour faire concurrence à l'enseignement public.

Pour chaque matière, le temps d'enseignement est réduit afin de mettre en place des « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires » (EPI) fourre-tout et de l'Aide Personnalisée (AP) prévus en classe entière et qui entraîneront une multiplication des intervenants pour des élèves ballottés entre leur groupe-classe, leur groupe d'AP et leur groupe d'EPI ! En outre, chaque élève, au cours de sa scolarité de la 6e à la 3e, se voit retirer 5,5 heures d'enseignements obligatoires. Est-ce ainsi que l'on aidera les élèves les plus fragiles ?

Chaque collège pourra baisser ou augmenter les horaires de chaque discipline de la 5eme à la 3eme ; les EPI et l'AP pourraient aussi avoir un horaire variable selon les niveaux. Cette « autonomie » est source d'inégalités accrues entre établissements, car elle supprime de fait les grilles horaires nationales.

Au collège Jean Jaurès, nous pensons qu'il est primordial de connaître la dotation horaire, de réfléchir aux besoins des élèves en fonction des programmes parus le 25 novembre 2015 avant de répondre aux consignes politiques, à savoir proposer des EPI pour montrer que cette réforme est acceptée par la profession. Dans un contexte où le nombre d'élèves entrant en sixième tend à baisser, au point de ne permettre l'ouverture que de cinq classes à la rentrée 2016 tout en augmentant la proportion d'élèves s'orientant vers l'enseignement privé, nous refusons de cautionner une réforme surtout guidée par une logique comptable, dont le but est de faire économiser des heures postes au détriment d'un enseignement disciplinaire exigeant et égalitaire.

Nous veillerons enfin à ne pas nous voir imposer des formations en-dehors de notre temps de travail, formations qui, d'après de nombreux témoignages, sont approximatives et peu convaincantes. Le principe même de professeur-relais, formé pendant le temps des vacances d'automne, et censé porter la bonne parole de la réforme aux professeurs de toutes les disciplines de son établissement, dévalue non seulement le principe d'équipe, nécessaire au bon fonctionnement d'un établissement scolaire, mais impose une logique de mise en concurrence entre établissements et équipes disciplinaires, que nous refusons fermement.